

Stratégie de FINB BMO en actions privilégiées

• FINB BMO échelonné actions privilégiées (ZPR)

Les FNB d'actions privilégiées offrent une exposition efficace en diversifiant les titres et les émetteurs, tout en réduisant au minimum les frais de négociation. Il peut être difficile de maintenir l'uniformité d'une stratégie de placements directs à gestion active fructueuse au sein d'une petite catégorie d'actif dont la liquidité est limitée. Le ZPR détient environ 70 % des émissions sur le marché et la liquidité du marché secondaire lui permet de se négocier lorsque les écarts entre les cours acheteur et vendeur sont réduits.

Comprendre les actions privilégiées

Les actions privilégiées sont des titres hybrides possédant des caractéristiques propres à la fois aux actions et aux titres à revenu fixe. Tout comme les actions, les actions privilégiées représentent une participation au capital d'une entreprise et ne comportent généralement pas de date d'échéance. Cependant, comme les obligations, les actions privilégiées ne comprennent généralement pas de droit de vote, possèdent une valeur nominale et versent habituellement un taux de distribution fixe.

Priorité dans la structure du capital	
Titres de créance garantis	Élevée ↑ Faible
Titres de créance non garantis	
Titres de créance subordonnés non garantis	
Actions privilégiées	
Actions ordinaires	

Pourquoi investir dans les actions privilégiées?

- **Diversification du portefeuille** : Les actions privilégiées sont traditionnellement faiblement corrélées aux actions et aux obligations.
- **Plus grande sécurité que les actions ordinaires** : Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires dans la structure du capital d'une société, puisque les dividendes des actions privilégiées doivent être versés avant ceux des actions ordinaires.
- **Taux de dividende fixe** : Les distributions d'une action privilégiée sont à taux fixe. Certaines actions privilégiées offrent un dividende cumulatif : les dividendes éventuellement non versés doivent également être payés en priorité aux actionnaires privilégiés, avant les actionnaires ordinaires.

- **Rendement fiscalement avantageux** : Contrairement aux obligations, dont les distributions sont imposées à titre d'intérêts, les distributions des actions privilégiées sont considérées comme des dividendes, dont le traitement fiscal est plus avantageux.
- **Volatilité inférieure à celle des actions ordinaires** : Les actions privilégiées ont tendance à se négocier autour de leur valeur nominale, elles sont donc plus stables que les actions ordinaires.

Le marché canadien des actions privilégiées

Actuellement, la taille du marché des actions privilégiées au Canada est d'environ 64,7 milliards de dollars¹. Les actions privilégiées sont généralement plus rentables à émettre que les actions ordinaires, de sorte que les sociétés les ont utilisées pour réunir des capitaux sans diluer leur base d'actions ordinaires. Certaines sociétés préfèrent aussi émettre des actions privilégiées plutôt que des titres de créance ou des débetures parce qu'elles ont une incidence plus favorable sur leur ratio d'endettement.

Il existe quatre types d'actions privilégiées au Canada :

- 1) Perpétuelles** : Ce type d'action privilégiée ne comporte aucune date d'échéance et verse un dividende fixe tant qu'elle demeure en circulation. En raison de leur longue durée, les actions privilégiées perpétuelles peuvent être très sensibles aux variations des écarts de taux et des taux d'intérêt. Ce type d'action privilégiée peut être racheté par l'émetteur; mais le détenteur ne jouit d'aucun droit de rachat, ce qui limite l'appréciation du cours.
- 2) À taux variable** : Les actions privilégiées à taux variable versent des dividendes trimestriels (quelquefois mensuels) qui fluctuent en fonction d'un taux de référence, habituellement le taux préférentiel. Certaines émissions de ce type d'action privilégiée établissent un dividende minimal ou « plancher ».
- 3) À taux révisable** : Ce type d'action privilégiée verse un dividende fixe jusqu'à sa date de révision. À cette date, si l'action privilégiée n'est pas rachetée par l'émetteur, deux options s'offrent au détenteur. Il est possible de déterminer un nouveau taux de dividende fixe établi en fonction du taux d'intérêt en vigueur jusqu'à la prochaine date de révision. Le taux de révision est

prédéterminé et correspond généralement à un certain pourcentage ajouté au taux d'une obligation du Canada de durée similaire. L'autre option qui s'offre au détenteur à la date de révision consiste à échanger son titre contre une action privilégiée à taux variable.

4) Rachetables : Les actions privilégiées rachetables permettent au porteur de racheter les actions à leur valeur nominale et à une date précise. Certaines actions privilégiées à échéance déterminée sont rachetables en espèces seulement, alors que d'autres sont rachetables en espèces ou en actions ordinaires.

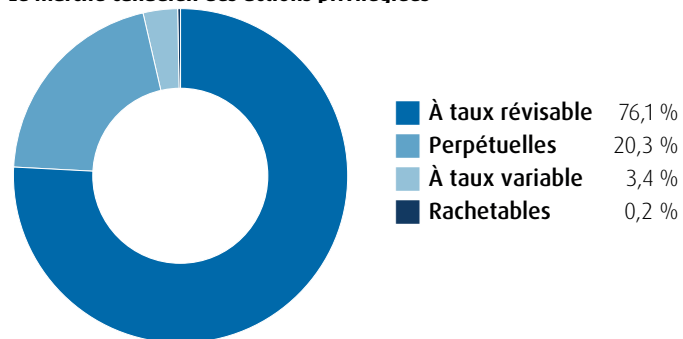
Risque de taux d'intérêt	Risque de crédit
Perpétuelles	Perpétuelles
Rachetables au gré du porteur	À taux variable
À taux révisable	À taux révisable
À taux variable	Rachetables au gré du porteur

Élevé
↑
↓
Faible

Source : BMO Gestion d'actifs inc.

Le marché canadien des actions privilégiées a non seulement vu sa taille augmenter ces dernières années, mais sa composition a également évolué. Alors que les actions privilégiées perpétuelles constituaient la majorité du marché, les actions privilégiées à taux révisable ont gagné en popularité et représentent dorénavant les trois quarts du marché. De plus en plus de sociétés non financières se financent sur le marché des actions privilégiées, ce qui se traduit par une meilleure diversification sectorielle de la catégorie d'actif.

Le marché canadien des actions privilégiées



Source : BMO Marchés des capitaux (au 30 novembre 2020).

Les billets ARL et leur incidence sur le marché des actions privilégiées

Le lancement sur le marché canadien des billets avec remboursement de capital à recours limité (billets ARL) a eu lieu en juillet 2020, lorsque les organismes de réglementation les ont autorisés pour permettre aux banques d'augmenter leur capital de première catégorie. Les billets ARL sont considérés comme des créances, de sorte que pour l'émetteur, ils constituent un moyen moins coûteux de réunir des capitaux, car les intérêts engagés peuvent être passés dans les charges. Le capital amassé par les billets ARL peut être utilisé pour racheter des actions privilégiées

en circulation, de sorte que de nombreuses actions privilégiées ont depuis été ramenées à leur valeur nominale ou ont même commencé à se négocier à prime (en particulier celles dont les écarts de révision sont élevés). Cela pourrait réduire l'offre globale d'actions privilégiées.

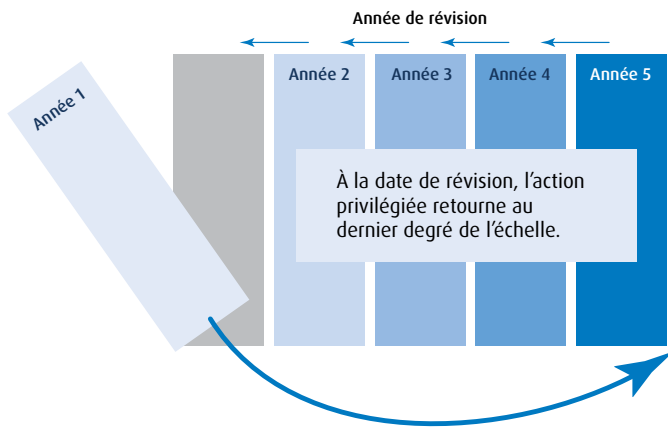
Investir dans les actions privilégiées dans le contexte de marché actuel

La BdC a fixé son taux directeur à 0,25 % et a indiqué que les taux resteraient bas encore longtemps. Dans ce contexte de taux d'intérêt très faibles, les actions privilégiées sont une catégorie d'actif qui offre un rendement fiscalement avantageux (le rendement est imposé comme un revenu de dividendes) et qui est moins exposée au risque lié aux actions (les actions privilégiées sont supérieures aux actions ordinaires dans la structure du capital). Les actions privilégiées à taux révisable sont généralement moins sensibles aux taux d'intérêt que les actions privilégiées perpétuelles, dont la durée est beaucoup plus longue.

Les avantages de l'échelonnement

Pour accroître encore la diversification de son portefeuille d'actions privilégiées et se protéger contre la hausse des taux d'intérêt, l'investisseur peut échelonner les actions privilégiées à taux révisable. Cela se fait en donnant une structure échelonnée au portefeuille, comme on le fait avec des obligations ou des certificats de placement garanti (CPG). Dans le cadre de cette stratégie, le portefeuille est divisé à parts égales par année civile ou par échéance. Chaque catégorie d'échéance contient un certain nombre d'actions privilégiées à taux révisable dont la date de révision tombe la même année. Une fois que le taux d'une émission donnée a été révisé, les actions correspondantes retournent au dernier degré de l'échelle et sont encore une fois groupées avec d'autres dont la date de révision tombe la même année. Ce faisant, chaque année, une partie du portefeuille voit son taux révisé en fonction des taux d'intérêt en vigueur.

Si une émission d'actions privilégiées donnée est rachetée par l'émetteur à la date de révision, le produit de la vente doit être réinvesti dans d'autres titres. Au lieu d'avoir à réinvestir une partie disproportionnée de son portefeuille parce qu'une société a racheté un grand nombre de ses actions privilégiées, l'investisseur qui adopte une stratégie d'échelonnement peut répartir les émissions à parts égales dans différentes échéances. Ainsi, il est moins probable qu'une proportion élevée de son portefeuille soit rachetée et doive être réinvestie. Il est possible d'atténuer encore davantage le risque de rachat en détenant un certain nombre d'actions privilégiées pour chaque année de révision.



FINB BMO échelonné actions privilégiées (ZPR) :

Le FINB BMO échelonné actions privilégiées est le plus important FNB d'actions privilégiées au Canada, avec un actif de 2 milliards de dollars. Il s'agit également du FNB d'actions privilégiées le plus activement négocié au Canada¹. La liquidité du marché secondaire permet au ZPR de se négocier lorsque les écarts entre les cours acheteur et vendeur sont réduits. Historiquement, les actions privilégiées ont été une catégorie d'actif difficile d'accès. La structure des FNB offre aux investisseurs un moyen liquide et économique d'accéder aux actions privilégiées.



Communiquez avec nous



1-800-361-1392



bmo.com/fnb

¹ Bloomberg au 31 mars 2025

² Ratio d'endettement : montant de l'endettement d'une entreprise par rapport à la valeur des capitaux propres.

³ Duration : mesure de la sensibilité du prix d'un placement à revenu fixe à une variation des taux d'intérêt. La duration est exprimée en nombre d'années. Le prix d'une obligation à duration plus longue devrait augmenter (baisser) davantage que celui d'une obligation à duration plus courte lorsque les taux d'intérêt baissent (haussent).

⁴ Les fonds propres de catégorie 1 comprennent la somme des fonds propres d'une banque, de ses réserves déclarées et des actions privilégiées non rachetables et non cumulatives. Source : Investopedia.

⁵ Liquidité : mesure dans laquelle un actif ou un titre peut être rapidement acheté ou vendu sur le marché sans que son prix en soit affecté. Les liquidités sont considérées comme l'actif le plus liquide, tandis que les œuvres d'art ou les livres rares sont relativement illiquides.

Cette communication est fournie à titre informatif seulement et ne constitue pas un conseil en placement ou fiscal, ni ne doit être interprétée comme tel. Les placements et les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction de la situation personnelle de chaque investisseur. Il est recommandé de consulter un professionnel, le cas échéant, au sujet de tout placement.

Les FNB BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., gestionnaire de fonds d'investissement et de portefeuille, et entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

Les placements dans des fonds négociés en bourse peuvent donner lieu à des commissions, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'Aperçu du FNB ou le prospectus des FNB BMO avant d'investir. Les fonds négociés en bourse ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé peut ne pas se reproduire.

Pour un résumé des risques liés à un placement dans les FNB BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans le prospectus du FNB BMO. Les FNB BMO se négocient comme des actions, leur valeur marchande fluctue et ils peuvent se négocier à escompte par rapport à leur valeur liquidative, ce qui peut augmenter le risque de perte. Les distributions ne sont pas garanties et sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées.

Les FNB BMO sont gérés par BMO Gestion d'actifs inc., une société de gestion de fonds d'investissement et de portefeuille, et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.